



Ontario
College of
Teachers

Ordre des
enseignantes et
des enseignants
de l'Ontario

Décision du comité d'agrément

Collège d'éducation de l'Université Niagara

Demande de renouvellement de l'agrément

Programme de formation professionnelle consécutif, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 21 juin 2016

Décision du comité d'agrément concernant la demande d'agrément présentée par le Collège d'éducation de l'Université Niagara

Introduction

Le 25 janvier 2016, le Collège d'éducation de l'Université Niagara a présenté une demande de renouvellement de l'agrément du programme de formation à l'enseignement suivant :

- Programme de formation professionnelle consécutif, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a constitué un sous-comité pour :

1. évaluer le programme de formation à l'enseignement susmentionné, sous la direction du comité d'agrément
2. jouer un rôle consultatif auprès du comité d'agrément en lui rendant compte de ses conclusions et en lui formulant des recommandations concernant l'agrément du programme évalué.

Le sous-comité a été formé conformément aux critères énoncés à l'article 6 du Règlement sur l'agrément des programmes de formation en enseignement et était constitué de quatre personnes, comme suit :

- deux membres du conseil, tous deux membres du comité d'agrément, dont au moins un membre nommé du conseil
- un membre inscrit sur la liste des membres potentiels possédant une expertise en évaluation de programmes de formation à l'enseignement
- une personne nommée par le Collège d'éducation de l'Université Niagara.

Pour émettre ses recommandations, le sous-comité a évalué la demande d'agrément et les renseignements supplémentaires présentés par le Collège d'éducation de l'Université Niagara. Dans le cadre de la semaine d'examen du 17 au 22 avril 2016, le sous-comité d'agrément a visité, le 18 avril 2016, le campus de l'Université Niagara situé à Toronto (Ontario). Pendant sa visite, le sous-comité a examiné le travail des étudiantes et des étudiants et a effectué des entretiens avec des membres du corps professoral et des intervenants.

L'Ordre a invité le public à s'exprimer sur la qualité du programme faisant l'objet de l'examen. L'Ordre a informé le public de la possibilité de soumettre un avis au sous-comité d'agrément au moyen d'affiches distribuées sur le campus, de courriels envoyés par la faculté à divers intervenants, et d'avis dans le site web de l'Ordre et dans les médias sociaux. Le sous-comité a étudié les 11 interventions reçues de membres du public.

Son examen terminé, le sous-comité d'agrément a préparé un rapport provisoire sur ses conclusions et a formulé des recommandations aux fins de l'examen par le Collège d'éducation de l'Université Niagara. Étant donné l'absence d'observations, le rapport final soumis au comité d'agrément n'a pas eu à tenir compte des commentaires formulés par le doyen de la faculté en réponse à l'ébauche du rapport.

Conformément à l'autorité que lui confèrent la ***Loi sur l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario*** et le Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, le comité d'agrément a délibéré en vue de déterminer si le programme de formation professionnelle faisant l'objet de la demande du Collège d'éducation de l'Université Niagara répondait aux conditions d'agrément.

Pour parvenir à sa décision, le comité d'agrément a examiné le rapport définitif du sous-comité d'agrément, daté du 2 juin 2016, la réponse du doyen de la faculté relativement au rapport provisoire, datée du 1^{er} juin 2016, la présentation du sous-comité au comité d'agrément, et les conditions du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Décision du comité d'agrément prise à sa réunion du 21 juin 2016

Conditions et constatations

Les motifs de la décision du comité et les faits sur lesquels cette décision est basée sont indiqués ci-dessous :

1^{re} condition

Le fournisseur du programme est un établissement autorisé.

Constatations

La documentation indique que le Collège d'éducation de l'Université Niagara est un établissement autorisé au sens du paragraphe 1 (1) du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Conformément au Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement, un établissement autorisé comprend soit un collège, une faculté d'éducation ou une école des sciences de l'éducation de l'Ontario qui fait partie d'une université autorisée à conférer des grades en vertu d'une loi de l'Assemblée législative ou qui lui est affiliée, ou une entité autorisée en vertu de la ***Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*** à offrir un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un grade ou à assurer le fonctionnement d'une université.

L'Université Niagara est une entité autorisée en vertu de la ***Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*** à offrir un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un grade ou à assurer le fonctionnement d'une université.

Dans une lettre datée du 7 juin 2006, après l'agrément initial du programme proposé par l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités de l'Ontario (MFCU) a donné son approbation, en vertu du paragraphe 4 (1) de la ***Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire***, à l'Université Niagara lui permettant d'offrir un programme menant à un baccalauréat d'études professionnelles en éducation pour une période de cinq ans (2006 à 2011). Dans une lettre au vice-président des Affaires universitaires de l'Université Niagara datée du 6 septembre 2011, le MFCU a confirmé qu'il avait l'intention de consentir à une deuxième période de cinq ans (2011 à 2016). Ce consentement a été accordé relativement à la prestation du présent programme à des sites particuliers et, à compter du 21 mai 2015, à un site supplémentaire à De La Salle College «Oaklands», à Toronto (Ontario). Dans une lettre datée du 2 avril 2014, le MFCU a prolongé la période de consentement afin d'offrir un programme menant à un baccalauréat d'études professionnelles en éducation jusqu'au 30 juin 2017.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 1^{re} condition.

Condition 1.1

Le programme dure quatre semestres universitaires et comprend les jours d'expérience pratique exigés par la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2).

Le programme offert est réparti sur deux semestres universitaires (automne et hiver) avec une pause estivale entre les deux, ce qui donne un total de quatre semestres. La durée du stage dépasse le minimum de 80 jours d'expérience pratique que le règlement sur l'agrément exige.

2^e condition

Le programme repose sur un cadre conceptuel clairement défini.

Constatations

La documentation indique que le programme de formation professionnelle évalué repose sur un cadre conceptuel clairement défini. Le cadre conceptuel du Collège d'éducation de l'Université Niagara est basé sur la philosophie lazarisite et incorpore trois dimensions : le constructivisme, la pratique fondée sur l'expérience, et la réflexion dans la pratique. Les dix objectifs du programme sont intégrés dans ces trois dimensions et fournissent un cadre pour les travaux, les affectations, les expériences de stage et les évaluations continues exigés par les étudiants. Les plans de cours, le stage et les séminaires comprennent un exposé introductif à ce cadre.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 2^e condition.

3^e condition

La conception du programme est compatible avec ce qui suit et en tient compte

- i. les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre*
- ii. les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement*
- iii. l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.*

Constatations

La documentation indique que le programme de formation professionnelle évalué reflète les Normes d'exercice de la profession enseignante et les Normes de déontologie de la profession enseignante de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants, et l'intégration de la théorie et de la pratique dans la formation à l'enseignement.

Les normes de l'Ordre

Le programme permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés compatibles avec chacune des normes d'exercice de l'Ordre, et de les perfectionner. Le Collège d'éducation établit un lien direct avec les cours et les harmonise avec les normes d'exercice. Les étudiants découvrent les normes et les utilisent dans tous les cours de formation à l'enseignement, et la faculté en donne l'exemple.

Une des normes d'exercice de l'Ordre est attribuée à chacun des cours obligatoires pour chacun des quatre semestres d'étude, et deux dans les séminaires professionnels. Le portfolio du programme consiste en une collection d'artefacts que les étudiants ont présentée (en conjonction avec les cours et le stage) afin de donner l'assurance de leur progrès en tant que futurs enseignants pendant la durée entière du programme.

Le **Guide de stage** fait valoir l'importance des normes et indique explicitement qu'on s'attend à ce que les étudiants respectent les normes d'exercice.

Le Collège d'éducation a mis en œuvre des dispositions professionnelles pour les étudiants. À la fin de chaque cours, les étudiants sont évalués selon ces dispositions. Elles sont guidées par les croyances et les attitudes liées à des valeurs comme l'empathie, l'équité, l'honnêteté, la responsabilité et la justice sociale. Le Collège a établi un lien entre les normes de déontologie et ses dispositions. Les entrevues confirment que les normes de déontologie sont omniprésentes dans le programme.

Recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

La conception du programme de formation à l'enseignement du Collège d'éducation est compatible avec les recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et en tient compte. Le Collège a examiné et modifié une composante de son cadre conceptuel afin d'incorporer les résultats de la recherche pédagogique actuelle dans un enseignement et un apprentissage efficaces.

Les membres de la faculté se penchent sur des projets de recherche qui guident l'élaboration et l'amélioration continue du programme. La recherche sur le mentorat virtuel et sur les stratégies affectives et cognitives, à l'appui des élèves ayant des besoins particuliers, fait partie des thèmes à l'étude.

Intégration de la théorie et de la pratique

Le Collège d'éducation a terminé une analyse des éléments essentiels de l'annexe 1 comme le reflète le *Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs* et les a intégrés dans les cours nouveaux et existants. L'analyse a permis au Collège de créer une grande variété de travaux qui permettent aux étudiants de démontrer qu'ils peuvent mettre la théorie en pratique. Entre autres, les travaux comprennent des critiques d'article, des études de cas, des observations, des réflexions, des rapports sur la recherche-action, des examens de document, des analyses et des travaux de recherche, des présentations et des vidéos, des plans de leçons et des plans d'unités ainsi que des portfolios.

Les expériences pratiques et le stage sont conçus de façon à donner aux étudiants l'occasion de montrer leurs compétences pédagogiques et d'en acquérir de nouvelles en classe et en milieu scolaire avec l'orientation et la supervision des enseignants agréés de l'Ordre. Sous la surveillance d'enseignants associés, les étudiants mettent en œuvre les théories d'apprentissage, les méthodes d'évaluation et les techniques de gestion de classe dans des environnements d'enseignement et d'apprentissage authentiques. L'expérience pratique est acquise par un processus de développement qui se déroule en trois étapes : Apprendre et servir (1^{er} semestre), Assistant à l'enseignement (2^e semestre) et Stages (3^e et 4^e semestres). Ces trois composantes d'expériences pratiques sont intégrées à la théorie correspondante et aux cours de méthodologie du programme qui s'y rapportent.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 3^e condition.

Condition 3.1

Le programme permet aux étudiants qui suivent un programme de formation professionnelle d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Constatations

La documentation indique que le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les domaines figurant à l'annexe 1.

Le sous-comité d'agrément a effectué un examen du programme, compatible avec les lignes directrices de l'agrément. Les plans de cours du fournisseur, son tableau de vérification des éléments essentiels du contenu (établir une concordance entre les éléments de l'annexe 1 et le contenu du programme) et les manuels du programme (couvrir les deux stages et les deux expériences pratiques) confirment que le programme permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences dans tous les principaux domaines figurant à l'annexe 1 du Règlement sur l'agrément comme le décrit le ***Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs.***

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la condition 3.1.

4^e condition

Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement et offre de vastes connaissances dans ses différents cycles et composantes.

Constatations

La documentation indique que le programme évalué est actuel, fait référence au curriculum de l'Ontario, tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation des enseignants, et offre de vastes connaissances sur les cycles et les composantes du programme.

Le programme est actuel

Le caractère actuel du programme du Collège d'éducation s'harmonise avec les éléments du programme de formation à l'enseignement prolongé (comme le reflète le **Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs** de l'Ordre) et les documents de politique du ministère de l'Éducation relatifs à ces éléments intégrés dans les cours. En outre, les plans de cours des divers cours de méthodologie incorporent les stratégies d'enseignement et d'apprentissage qui sont en vigueur dans ces domaines.

Le programme fait référence au programme d'études de l'Ontario

Le programme d'études du ministère de l'Éducation de l'Ontario est utilisé dans tous les cours qui composent les matières d'enseignement obligatoires au cycle primaire-moyen. Les domaines d'étude offerts au cycle intermédiaire-supérieur utilisent le programme d'études approprié de l'Ontario. Les étudiants appartenant à divers cycles ont confirmé que le programme d'études de l'Ontario, approprié pour leur cycle, est un élément fondamental pour leurs cours et leurs stages.

Le programme tient compte des résultats des recherches les plus à jour dans le domaine de la formation à l'enseignement

Les plans de cours comprennent les recherches actuelles dans le domaine de la formation à l'enseignement. Ils font référence à la nouvelle recherche dans les domaines suivants : l'apprentissage au XXI^e siècle, les pratiques réflexives, l'éducation inclusive, le constructivisme, la pédagogie différenciée et la métacognition. Selon le corps professoral du Collège d'éducation, les résultats de leurs recherches sont intégrés dans la conception du programme et modélisés dans la salle de classe de façon à ce que les étudiants l'intègrent dans leur propre apprentissage et enseignement.

De vastes connaissances

Le programme d'études offre de vastes connaissances dans les cycles et les composantes du programme. Le programme de formation à l'enseignement est conçu de façon à encourager le développement des habiletés spécifiques au cycle en expliquant les fondements théoriques de chaque matière d'enseignement du curriculum et en maîtrisant les compétences nécessaires à la planification, à la mesure et à l'évaluation. Les enseignants associés ont affirmé que les étudiants sont bien préparés pour les exigences de la classe, grâce à leurs connaissances en stratégies de pédagogie et d'enseignement (p. ex., classes inversées, planification des leçons, adaptation des élèves avec les plans d'enseignement individualisés, et utilisation appropriée de la technologie).

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 4^e condition.

5^e condition

Le programme comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

Constatations

La documentation indique que le programme évalué comprend des cours théoriques, des cours de méthodologie de l'enseignement et des cours de base, et laisse suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie.

Les cours généraux de méthodologie offerts dans le cadre du programme pour enseigner aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur fournissent une formation sur les méthodes d'enseignement du curriculum de l'Ontario et sur la pédagogie propre à l'enseignement de matières particulières (planification, enseignement et évaluation) à divers niveaux de scolarité et de développement.

Dans les cours théoriques et de base, les étudiants acquièrent des connaissances essentielles sur les notions théoriques des lois et politiques relatives à l'éducation en Ontario, le développement humain, l'apprentissage et la motivation, les fondements de la littératie et l'enseignement aux élèves ayant des besoins particuliers. De plus, le programme comprend un cours qui intègre des méthodes d'enseignement générales avec la philosophie de l'éducation et les normes d'exercice.

Les cours laissent suffisamment de place à la mise en pratique de la théorie. Les travaux reflètent une approche constructiviste de l'apprentissage en favorisant les pratiques basées sur la réflexion et l'expérience.

À la fin du programme, les étudiants ont préparé un portfolio professionnel qui comprend une collection de travaux attestant leur progrès en tant que futurs enseignants. Les travaux d'étudiants sont par exemple des plans de leçon, des plans d'unité, des brochures, des présentations, des baladodiffusions et des vidéos.

Les étudiants apprennent à mettre la théorie en pratique grâce à la modélisation par les instructeurs des stratégies pédagogiques basées sur la théorie, puis le démontrent à leurs collègues d'université.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 5^e condition.

6^e condition

L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.

Constatations

La documentation indique que l'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours pour le programme de formation à l'enseignement.

Le programme est divisé en quatre semestres universitaires. Les 1^{er} et 3^e semestres commencent vers la fin août et se terminent à la mi-décembre. Les 2^e et 4^e semestres commencent à la mi-janvier et se terminent à la mi-mai. Les cours de méthodologie et de base que le programme offre doivent être intégrés aux expériences pratiques et aux stages.

Au fil des quatre semestres, l'enchaînement, la combinaison et l'horaire des cours et des expériences pratiques démontrent la progression d'un apprentissage pratique, basé sur des cours, et sont conformes au cadre conceptuel et appropriés pour le programme.

Dans le cadre des 3^e et 4^e semestres, la structure du programme permet aux étudiants de suivre deux cours obligatoires avant le stage. Vers le milieu du placement, les stagiaires reprennent les mêmes cours pour six heures de plus et rencontrent leur conseiller de faculté pour suivre un séminaire sur le stage. Puis, les étudiants continuent leur stage. Cette structure soutient les pratiques constructivistes basées sur la réflexion et l'expérience, ce qui aide les étudiants à se tourner vers la recherche pour guider leur pratique en classe.

Aux 3^e et 4^e semestres du programme, les étudiants participent à un stage intensif de 10 semaines ou de 50 jours au moins, dans un des domaines de qualification ou une des matières d'enseignement, en alternant avec un séminaire professionnel obligatoire qui met l'accent sur la pratique réflexive.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 6^e condition.

7^e condition

Les étudiants sont informés de leurs progrès et évalués de façon continue tout au long du programme.

Constatations

La documentation indique que les étudiants sont informés de leur progrès et évalués de façon continue tout au long du programme de formation à l'enseignement.

Les étudiants reçoivent une évaluation formative, une évaluation sommative et une rétroaction régulière, détaillée et opportune, sur leurs progrès dans le cadre du travail assigné, des expériences pratiques et du stage. Les rubriques et les séances de consultation personnelles servent aux évaluations formatives et sommatives.

Pendant le stage, l'enseignant associé effectue deux évaluations formatives du rendement de l'étudiant. Il fournit également une évaluation sommative de l'étudiant dans la dernière semaine du stage. De plus, il fournit une rétroaction continue sur le rendement, en communiquant avec le superviseur au sujet de la progression de l'étudiant, en particulier si ce dernier éprouve des difficultés.

Les superviseurs effectuent un suivi des progrès réalisés par les étudiants tout au long du programme. Ils rendent visite aux étudiants au moins deux fois pendant le stage aux fins de l'évaluation.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 7^e condition.

8^e condition

Le programme comprend un stage qui satisfait aux exigences énoncées à la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) et au paragraphe (2).

La sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2) stipule que le programme de formation professionnelle comprend un minimum de 80 jours de stage, approprié pour l'organisation et la structure du programme, dans une école ou un autre lieu approuvé par l'Ordre aux fins d'observation et d'enseignement pratique.

Le paragraphe 9 (2) énonce les exigences concernant le stage comme suit :

1. *Le stage comprend des périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations d'enseignement, dans des écoles ou d'autres lieux où l'on enseigne le programme d'études de l'Ontario ou dans des lieux approuvés par l'Ordre.*
2. *Abrogé – voir la sous-disposition 2 v du paragraphe 1 (2)*
3. *Le stage permet à chaque étudiant de prendre part à des situations se rapportant à chaque cycle et à au moins une des matières du programme qui le concerne.*
4. *Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage.*
5. *Un membre du corps professoral est affecté à chaque étudiant à titre de conseiller.*

Constatations

La documentation indique que le programme évalué prend en compte toutes les composantes requises pour le stage.

Un minimum de 80 jours est approprié pour l'organisation et la structure du programme

Les étudiants doivent suivre deux stages, chacun d'une durée de dix semaines, dont un dans chacun des 3^e et 4^e semestres, pour au moins 100 jours. Si un étudiant tombe malade ou si un événement imprévu se présente, une procédure est en place pour noter en détail la façon dont les jours de stage perdus seront repris.

L'expérience pratique est appropriée pour l'organisation et la structure du programme. L'objectif principal des stages est de permettre à l'étudiant d'acquérir les habiletés et les connaissances énoncées dans le **Guide d'agrément à l'intention des fournisseurs**. Les formulaires d'évaluation du stage indiquent si les étudiants démontrent de façon satisfaisante les dix normes qui servent à mesurer les connaissances et les habiletés acquises.

Périodes d'observation et d'enseignement pratique dans des situations où l'on enseigne le programme d'études de l'Ontario

Les étudiants sont affectés dans les classes de la province où l'on enseigne le programme d'études de l'Ontario. Un vaste éventail de conseils scolaires de la région du Grand Toronto accueillent les étudiants de l'Université Niagara.

Les stages permettent à l'étudiant de vivre des périodes d'observation et d'enseignement pratique. Pendant la première semaine, les étudiants aident l'enseignant associé avec les élèves et les routines de classe; ils consignent des observations sur les élèves, le plan de classe, la gestion de classe et les routines. Pendant la deuxième semaine, l'étudiant et

l'enseignant associé discutent de l'échéancier quant à la présentation des plans de leçon aux fins d'approbation avant de commencer à enseigner et examinent le formulaire d'observations de l'étudiant. Pendant la troisième semaine, l'étudiant assume plus de responsabilités pédagogiques, et pendant les quatrième et cinquième semaines, davantage encore. Dans le premier stage, on s'attend à ce que l'étudiant se charge des deux tiers de l'horaire d'enseignement de l'enseignant associé après deux semaines. Dans le second, l'étudiant se charge de l'horaire d'enseignement au complet avant la fin de la deuxième semaine.

Chaque cycle et une matière

Les stages sont planifiés de façon à ce qu'ils soient conformes aux règlements. Chaque stage se déroule dans des classes ayant trait aux domaines d'étude du programme de formation à l'enseignement du stagiaire. Ceci lui permet d'être exposé à chaque cycle et, le cas échéant, à au moins une des matières du programme suivi.

Un éducateur expérimenté encadre les étudiants et évalue leur stage

Conformément aux politiques et pratiques établies par l'Université Niagara, un enseignant chevronné (l'«enseignant associé») encadre les étudiants et évalue leur stage. Le Collège d'éducation de l'Université Niagara recrute des enseignants chevronnés pour accueillir les étudiants. Les enseignants associés doivent avoir obtenu l'agrément de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et être recommandés par l'administration de leur école.

Les enseignants associés sont responsables de la supervision et de l'évaluation des stagiaires.

Conseiller de la faculté

Un membre du corps professoral est affecté, à titre de superviseur, à chaque étudiant du programme. Ils appuient les étudiants pendant la durée entière du programme et du stage, en leur offrant une rétroaction continue et des ressources.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 8^e condition.

9^e condition

La réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Constatations

La documentation indique que la réussite du programme est subordonnée à la réussite du stage.

Seuls les étudiants qui réussissent les expériences pratiques et les 100 jours de stage peuvent recevoir leur baccalauréat en études professionnelles en éducation et être signalés à l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario aux fins de l'agrément.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 9^e condition.

10^e condition

Les cours de méthodologie de l'enseignement conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Constatations

La documentation indique que les cours de méthodologie du programme évalué conviennent aux cycles auxquels ils se rapportent.

Les étudiants inscrits au programme de formation professionnelle consécutif, de domaines d'étude au cycle primaire-moyen, menant à un baccalauréat en éducation suivent les cours de méthodologie suivants : méthodes d'enseignement au cycle primaire-moyen, mathématiques et sciences, santé et éducation physique, et arts (tous les quatre volets), sciences sociales et langues, évaluation de l'apprentissage et méthode, matériel pour l'apprentissage précoce.

Les étudiants inscrits au programme de formation professionnelle consécutif, de domaines d'étude au cycle intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation suivent les matières d'enseignement suivantes : Arts visuels, Art dramatique, English, French as a Second Language, Langues internationales – Espagnol, Langues internationales – Italien, Mathématiques, Informatique, Sciences – Biologie, Sciences – Chimie, Sciences générales, Histoire, Sciences sociales – générales, Éducation religieuse en milieu scolaire catholique, Sciences politiques, Géographie, Affaires et commerce – Comptabilité, Sciences économiques, Affaires et commerce – Entrepreneuriat, Affaires et commerce – Général, Affaires et commerce – Technologie de l'information et communication.

Les domaines du curriculum abordés dans les cours de méthodologie du programme pour enseigner au cycle primaire-moyen englobent les théories et la pédagogie propres aux matières de la maternelle à la 6^e année, et font référence aux documents du curriculum en vigueur du ministère de l'Éducation. Par exemple, quant aux méthodes pour enseigner au cycle primaire-moyen, les sujets abordés comprennent le curriculum, la planification des leçons, la gestion de temps, l'intégration du programme d'études, l'adoption d'une pratique réflexive, la planification des unités, la gestion de classe, le milieu physique, l'évaluation, la diversité, l'utilisation des documents, et les communications avec les parents. Les autres sujets incluent les attentes du curriculum, la cognition et l'apprentissage, la gestion de temps, l'intégration de la technologie, la disposition de la salle de classe, et les références.

Les domaines du curriculum abordés dans les cours de méthodologie du programme pour enseigner au cycle intermédiaire-supérieur englobent les théories et la pédagogie propres aux matières de la 7^e à la 12^e année. Par exemple, le cours de mathématiques couvre une variété de sujets en enseignement des mathématiques : enjeux, curriculum, procédés mathématiques, leçons et unités, matériel, technologie dans la classe de mathématiques, mesure et évaluation, y compris le test d'OQRE.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 10^e condition.

11^e condition

Les cours théoriques et de base du programme portent sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Constatations

La documentation indique que les cours théoriques et de base du programme évalué portent sur le développement et l'apprentissage humains, ainsi que sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation.

Développement et apprentissage humains

Au premier semestre du programme, les étudiants doivent suivre un cours obligatoire sur le développement et l'apprentissage humains, intitulé ***Human Development, Learning and Motivation***.

De nouveaux cours ont été ajoutés au 3^e semestre du programme concernant le développement humain. Ces cours sont conçus pour familiariser les étudiants avec les caractéristiques cognitives, comportementales et affectives particulières des élèves ainsi que leur développement social et moral. Dans le cadre du programme pour enseigner au cycle primaire-moyen, le nouveau cours obligatoire intitulé ***Methods in Early Learning*** porte principalement sur les jeunes enfants inscrits au programme d'apprentissage des jeunes enfants à temps plein. Dans le cadre du programme pour enseigner au cycle intermédiaire-supérieur, le nouveau cours obligatoire intitulé ***Middle Childhood Philosophy and Practice*** met l'accent sur l'adolescent.

Textes législatifs et politiques gouvernementales

Le cours obligatoire intitulé ***Foundations and Legal Principles of Education in Ontario***, également offert au 1^{er} semestre du programme, permet de s'assurer que les étudiants possèdent des connaissances sur les textes législatifs et les politiques gouvernementales qui se rapportent à l'éducation. Les sujets suivants sont abordés dans ce cours : droit sur l'éducation et normes d'exercice, curriculum de l'Ontario, éducation de l'enfance en difficulté, santé mentale et bien-être, organisation et gestion de classe, utilisation de la recherche et analyse des données en enseignement, écoles sécuritaires et tolérantes, création d'un milieu scolaire favorable.

Des cours obligatoires tels que ***Teaching Students with Special Needs*** et ***Foundations of Literacy*** font connaître aux étudiants les politiques et initiatives éducatives importantes de l'Ontario.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 11^e condition.

12^e condition

La composition du corps professoral est telle qu'il existe un équilibre approprié entre :

- i. les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés,*
- ii. les personnes qui possèdent l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement,*
- iii. les personnes qui possèdent les compétences appropriées dans les différents cycles et composantes du programme.*

Constatations

Les preuves indiquent que la composition du corps professoral est telle qu'il existe un bon équilibre entre les personnes qui possèdent les titres universitaires appropriés, de l'expérience appropriée dans le domaine de l'enseignement, et des compétences spécialisées dans les différents cycles d'enseignement et composantes du programme.

Le curriculum vitæ et les qualifications des membres du corps professoral qui donnent les cours du Collège d'éducation de l'Université Niagara confirment qu'il existe une combinaison appropriée de personnes qui possèdent des titres universitaires et qui possèdent une solide expérience en enseignement aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur.

Actuellement, environ 50 % des principaux cours, à l'exception des matières d'enseignement optionnelles et spécifiques au cycle intermédiaire-supérieur, sont donnés par les superviseurs et les membres du corps professoral à temps plein. Pour enseigner des matières spécifiques au cycle intermédiaire-supérieur, les membres de la faculté sont souvent choisis parmi les enseignants d'écoles et de conseils scolaires qui sont chefs de département reconnus dans leur domaine d'études particulier.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 12^e condition.

13^e condition

L'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits au programme.

Constatations

La documentation indique que l'établissement autorisé s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits au programme.

Aucun changement substantiel aux constatations n'a été relevé depuis la décision prise le 12 juin 2009 et le rapport du sous-comité d'agrément paru en 2009 affirmant que le Collège d'éducation de l'Université Niagara maintient des mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants inscrits au programme.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 13^e condition.

14^e condition

L'établissement autorisé s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

Constatations

La documentation indique que le Collège d'éducation de l'Université Niagara s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité, et qu'il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.

L'Université Niagara fait savoir qu'elle a établi un cycle continu d'auto-analyse et de réflexion qui favorise une culture où se manifeste une amélioration continue. En 2009, le comité d'agrément a appris que l'Université Niagara tient deux réunions de la faculté par année. Les membres de la faculté déterminent ce qui peut être amélioré et établissent des objectifs pour une amélioration continue. Ils examinent les progrès réalisés à l'égard des objectifs fixés en septembre et effectuent un suivi. La faculté de l'Ontario se réunit tous les mois afin de discuter des objectifs déterminés.

Des équipes de leadership de l'Ontario se rencontrent afin de faciliter un dialogue continu sur les initiatives. L'Université Niagara a confirmé que ces mécanismes d'assurance de la qualité existent toujours. Enfin, les étudiants ont régulièrement l'occasion de fournir une rétroaction concernant les points forts du programme et les éléments susceptibles d'être améliorés.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 14^e condition.

15^e condition

Un comité consultatif de la formation des enseignants ou une entité semblable joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Constatations

La documentation indique qu'un comité consultatif de la formation des enseignants joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme.

Le comité est formé d'un directeur associé, d'un enseignant, ainsi que d'anciens étudiants, de professeurs de diverses facultés d'éducation, de surintendants et de directions d'école, entre autres catégories.

Le comité se rencontre régulièrement deux fois l'an, soit à l'automne pendant la fin de semaine de l'Action de grâces au Canada et au printemps pendant la semaine après Pâques.

Le comité joue un rôle consultatif ou de liaison à l'égard du programme. Les sujets abordés comprennent les statistiques sur la situation d'emploi des anciens étudiants, l'élaboration du programme de formation à l'enseignement prolongé, et le programme menant à une qualification additionnelle.

Conclusion

En se basant sur l'information qui lui a été fournie, le comité d'agrément a déterminé que le programme satisfait entièrement à la 15^e condition.

Décision du comité d'agrément

Pour les raisons énoncées précédemment, le comité d'agrément considère que le programme de formation professionnelle suivant offert par le Collège d'éducation de l'Université Niagara satisfait entièrement aux exigences du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation des enseignants :

- programme de formation professionnelle consécutif, de domaines d'étude aux cycles primaire-moyen et intermédiaire-supérieur, menant à un baccalauréat en éducation.

Le comité d'agrément accorde l'agrément général pour une période de sept ans (soit jusqu'au 21 juin 2023) ou pour une période modifiée qui est conforme à l'article 15 du Règlement 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

Comité d'agrément

Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Le 21 juin 2016